

RAPPORT ARTICLE 29

STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Résumé de la démarche

Breizh Rebond a développé son propre outil de diagnostic afin de réaliser un bilan des engagements ESG des entreprises dans lesquelles il investit. L'équipe du Fonds l'utilise systématiquement pour mener une diligence ESG en amont de ses investissements dans les sociétés. Cette diligence aboutit à la création d'un rapport comprenant :

- Une note globale et un commentaire écrit sur l'engagement ESG de l'entreprise.
- Une notation par thématiques (Gouvernance, Environnement, Participation et engagement dans la vie locale, Relations d'affaires et Relations et conditions de travail) avec un commentaire sur l'engagement ESG de l'entreprise pour chacune de ces thématiques.
- Un ensemble de recommandations concrètes à mettre en place par l'entreprise dans le but d'améliorer sa démarche ESG.

Ce rapport, de 10 à 15 pages, est ensuite envoyé à l'entreprise dans laquelle Breizh Rebond investit.

Ensuite, cette diligence est réalisée annuellement afin de suivre l'évolution de l'engagement ESG de l'entreprise et de relever les progrès mais aussi les points à améliorer.

Une consolidation des notes des sociétés du portefeuille de Breizh Rebond permet un suivi annuel de la part du Fonds. Cette approche permet à la société de gestion de constater l'évolution au fil des années des engagements ESG des entreprises de son portefeuille.

Description de la méthodologie

La méthodologie de l'outil développée en interne par Breizh Rebond est la suivante :

Huit questionnaires, adaptés au secteur d'activité de l'entreprise, et à son nombre de salariés ont été construits par l'équipe du Fonds. Ces questionnaires sont composés de 80 à 100 questions et sont basés sur 5 grandes thématiques (Gouvernance, Environnement, Participation et engagement dans la vie locale, Relations d'affaires et Relations et conditions de travail).

Le questionnaire est utilisé pour un échange d'environ 2h entre le management de l'entreprise et l'équipe de Breizh Rebond. Aussi, le questionnaire est composé de questions souvent ouvertes permettant au management de s'exprimer librement sur chaque thème abordé.

Après cet échange, un rapport de l'engagement ESG de l'entreprise est réalisé en interne. Pour construire ce rapport, l'équipe de Breizh Rebond revient sur les réponses données par l'entreprise, affine les notes et les commentaires puis dresse un bilan de l'engagements RSE de l'entreprise. Ce bilan se matérialise aussi par une note sur chacune des 5 thématiques. Le rapport créé est ensuite partagé avec l'entreprise.

Cette diligence est réalisée pour chacune des entreprises dans laquelle le Fonds compte investir. Elle est répétée annuellement afin d'actualiser la note des entreprises en portefeuille.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Breizh Rebond rédige un rapport trimestriel destiné aux souscripteurs.

Ce rapport intègre :

- Les indicateurs de performance RSE de la société de gestion qui permettent de mesurer ses impacts, se fixer des objectifs et d'évaluer sa progression sur les thématiques de l'environnement, du social et de la gouvernance.
- Le suivi RSE de chacune des participations de Breizh Rebond mis à jour annuellement.
- Une synthèse du suivi des performances RSE des participations, détaillée par thématique avec un suivi de l'évolution des indicateurs.

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Breizh Rebond est labellisé :

Produit en Bretagne, entreprise associative visant à promouvoir le savoir-faire des entreprises bretonnes et leurs produits.

France Relance, label basé sur le respect d'un ensemble de critères RSE et axé sur la relance de l'économie française.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Le FPCI BREIZH REBOND avec 100% de ses encours sous gestion.

Politique d'intégration des risques de durabilité

I- Introduction

Ouest Rebond est une société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers qui investit dans des entreprises en perte de performance ou dans des entreprises en difficultés qui cherchent à financer un projet de transformation, ou dans des transmissions complexes.

Conformément aux dispositions des articles 3, 4 et 5 du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement « SFDR »), Breizh Rebond publie sur son site internet des informations relatives à ses engagements en matière de durabilité, notamment l'intégration des risques et les incidences négatives en la matière. Cette démarche vise à renforcer la transparence sur la façon dont les acteurs des marchés financiers prennent en compte les enjeux de durabilité dans leurs décisions d'investissement

II- Définitions

Risque en matière de durabilité : Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Facteurs de durabilité : Des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Incidence négative en matière de durabilité : Impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption).

Produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales : Un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Investissement durable : Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesurée par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain pu des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

III - intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement

1

Analyses préliminaires

- Application de la politique d'exclusion sectorielle
- Réalisation d'un diagnostic RSE à l'aide de l'outil interne
- Occasionnellement, réalisation d'un audit RSE externe

2

Investissement

- Peu après l'investissement, présentation des attentes RSE du fonds
- Élaboration d'un plan de transformation intégrant des actions RSE
- Intégration quasi systématique d'un plan d'intéressement au capital sous forme d'actions gratuites ou BSPCE

3

Suivi des participations

- Évaluation RSE annuelle via l'outil interne de Breizh Rebond, qui permet d'identifier (i) la trajectoire sur 5 grands thèmes et (ii) les priorités de l'année à venir
- Suivi des actions RSE du plan de transformation
- Echange avec les participations sur leurs enjeux ESG et appui de Breizh Rebond le cas échéant

4

Sortie

- Bilan RSE des participations